

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'Aéroport Toulouse-Blagnac

La société Aéroport Toulouse-Blagnac s'attache à accompagner l'égalité professionnelle de ses salariés depuis de nombreuses années.

Cet accompagnement se traduit notamment au travers des différents accords négociés et signés avec les partenaires sociaux de l'entreprise ces dernières années.

La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a mis en place un système d'indicateurs commun à l'ensemble des entreprises. Cette évaluation (notée sur 100) est basée sur 5 indicateurs qui font l'objet d'une évaluation et d'une communication annuelle.

Niveaux d'atteinte des indicateurs de l'égalité professionnelle de la société Aéroport Toulouse-Blagnac au titre de l'année 2018 :

Indicateur 1	Ecart de rémunération par tranche d'âge et par poste (37/40)	} 67 points sur 85 * = Soit 79 points sur 100
Indicateur 2	Ecart de taux d'augmentation individuelle (10/20)	
Indicateur 3	Ecart de taux de promotions (15/15)	
Indicateur 4	Femmes augmentées après congé maternité (non calculable en 2018)	
Indicateur 5	Femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (5/10)	

* Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.